

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Westen



Fiche d'inscription

Année scolaire 2024/2025

Modalités d'inscription

1. Inscriptions

- **La date limite pour le renvoi de la fiche d'inscription pour l'année scolaire 2024/2025 est le dimanche 26 mai 2024.**
- Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.
- Est à considérer comme adulte: toute personne ayant atteint l'âge de la majorité au 31 août de l'année scolaire de référence.

2. Conditions d'admission générales

- Le nombre de **places étant limité pour tous les cours**, il sera tenu compte de la date de réception de l'inscription. La priorité sera donnée aux enfants.
- Pour les cours d'instrument, il est **obligatoire de disposer de l'instrument choisi**. Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
- La **fréquentation des cours** de la formation musicale 1 jusqu'à la **formation musicale 4** (certificat de la division inférieure) **est obligatoire** pour poursuivre la formation instrumentale et vocale. **L'abandon du cours de formation musicale** au cours de l'année entraînera **l'arrêt obligatoire des cours individuels**.
- La fréquentation des cours de la formation musicale 5 jusqu'à la formation musicale 6 (diplôme de la division moyenne) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale et vocale en division moyenne.

3. Droits d'inscription

- Les factures seront adressées aux concernés lors du 1^{er} trimestre par leur administration communale respective. **Les droits d'inscription sont non remboursables.**
- **Aide étatique** (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site: <https://www.ugda.lu/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

Détails des cours

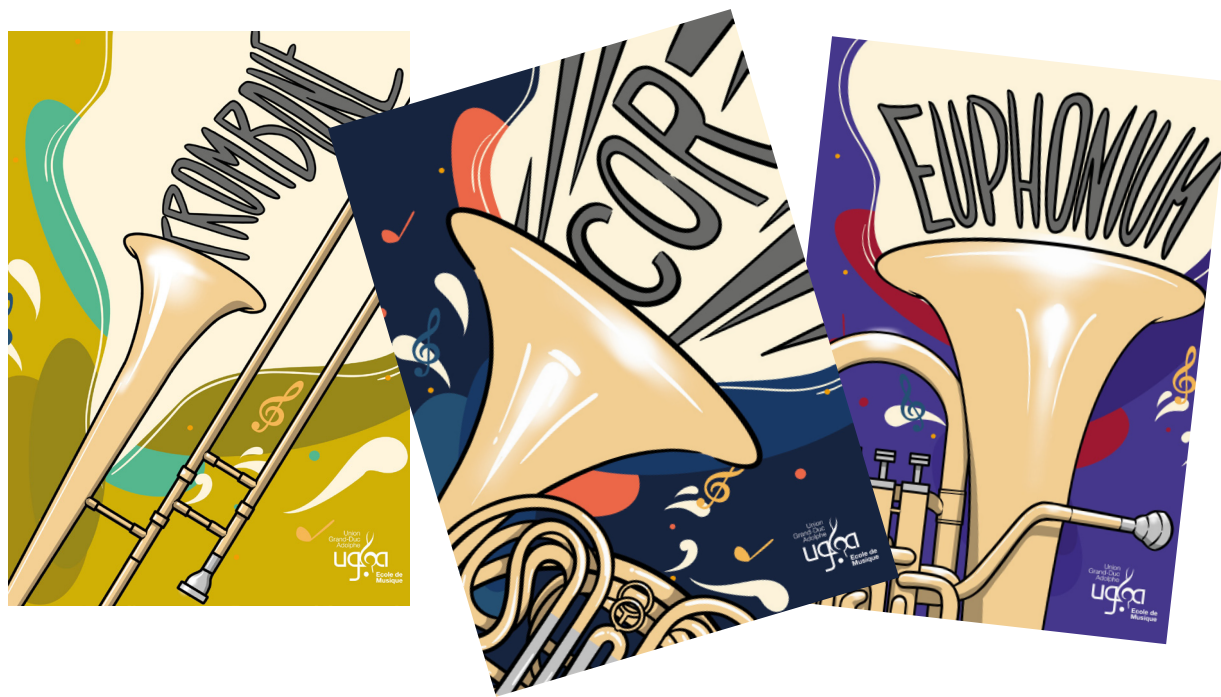
COURS COLLECTIFS (Éveil musical et formation musicale)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil musical 2	à partir du Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	Mercredi , 12h40 - 13h40 au Hall Omnisports Leudelange	gratuit	/
Éveil musical 3	à partir du Cycle 2.1 (6 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	Mercredi , 15h55 - 16h55 au Hall Omnisports Leudelange		
Formation musicale 1	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	Mercredi , 17h00 - 18h00 au Hall Omnisports Leudelange		100€
Formation musicale 2	avoir réussi l'année précédente	Lundi , 15h50 - 17h20 au Hall Omnisports Leudelange		
Formation musicale 3	avoir réussi l'année précédente	Jeudi , 14h00 - 16h00 au Hall Omnisports Leudelange		
Formation musicale 4	avoir réussi l'année précédente	Jeudi , 16h00 - 18h00 au Hall Omnisports Leudelange		
Formation musicale 1 (FR/GB)	à partir du Cycle 2.2 (7 ans au 31.08) de l'École Fondamentale	Jeudi , 14h00 - 15h00 ou Samedi , 13h00 - 14h00 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 2 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Jeudi , 15h00 - 16h30 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 3 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Jeudi , 16h30 - 18h30 au Kinneksbond - Mamer		
Formation musicale 4 (FR/GB)	avoir réussi l'année précédente	Samedi , 10h30 - 12h30 au Kinneksbond - Mamer		

* Sous réserve de changements au vu des inscriptions

Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation musicale 5	avoir réussi l'année précédente	Mardi, 17h15 - 19h15 à l'Ecole de musique Kehlen ou Mercredi, 16h00 - 18h00 à l'Ecole De Musique ArcA Bertrange	75 €	100 €
Formation musicale 6	avoir réussi l'année précédente	Lundi, 17h30 - 19h30 à l'Ecole de musique Kehlen ou Mercredi, 18h00 - 20h00 à l'Ecole De Musique ArcA Bertrange		
Formation musicale accélérée 1	un cours accéléré pour adultes et enfants à partir de 12 ans	Mardi, 18h00 - 20h00 à l'Ecole De Musique ArcA Bertrange ou Mercredi, 19h00 - 21h00 au Kinneksbond - Mamer	gratuit	
Formation musicale accélérée 2	avoir réussi l'année précédente	Lundi, 18h00 - 20h00 à l'Ecole De Musique ArcA Bertrange ou Jeudi, 19h00 - 21h00 au Kinneksbond - Mamer		

COURS COLLECTIFS (Formation théâtrale et pratique collective)				
Cours	Conditions d'admission	Horaires et lieu des cours *	Droits d'inscription (annuels)	
			Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Formation théâtrale	- à partir de 7 ans jusqu'à 13 ans	Lundi, 16h00 - 17h00 ou 17h00 - 18h00 ou 18h00 - 19h00 Mardi, 14h00 - 15h15 ou 15h15 - 16h20 ou 16h20 - 17h25 ou 17h25 - 18h30 à Kehlen (Ecole de musique) Samedi, 09h00 - 10h30 ou 10h30 - 12h00 ou 12h00 - 13h30 à Bertrange (Schauwenburg)	gratuit	/
Formation chorale pour enfants et jeunes	- à partir de 7 ans au 31.08. et jusqu'à 14 ans - suivre en parallèle le cursus de formation musicale	Vendredi, 12h50 - 13h35 à Leudelange		
Chant choral pour adultes	- à partir de 15 ans	Lundi, 20h00 - 21h00 à Bertrange (Ecole de musique ArcA) ou Mercredi, 20h00 - 21h30 au Kinneksbond - Mamer		

* Sous réserve de changements au vu des inscriptions



COURS INDIVIDUELS (Instruments / Chant)

Cours	Conditions d'admission
Instruments à vent et percussion/drumset: flûte traversière, clarinette, hautbois, basson, saxophone, petits cuivres (trompette, bugle, cornet), cor en fa, trombone, gros cuivres (baryton, euphonium, tuba basse, contrebasse)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 1 - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - drumset: avoir réussi l'inférieur 1.1 et 1.2 de percussion - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi.
Piano / Orgue / Guitare classique / Guitare électrique / Guitare basse / Cordes (violon et violoncelle)	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de la formation musicale 2. - suivre en parallèle un cursus de formation musicale jusqu'à l'obtention du certificat de la division inférieure (formation musicale 4) - cours de cordes: seulement ouverts pour la formation régulière (pas de formation adulte) - Pour les cours d'instrument, il est obligatoire de disposer de l'instrument choisi. - Pour le piano, il est impératif d'avoir un piano mécanique à domicile.
Chant individuel	<ul style="list-style-type: none"> - à partir de 11 ans et avoir réussi au moins une année de formation musicale - suivre en parallèle un cursus de formation musicale - sur avis de l'enseignant en juillet

Droits d'inscription (annuels) pour les cours individuels	Enfants	Adultes (à partir de 18 ans)
Éveil instrumental	gratuit	/
Inférieur 1 + 2		
Inférieur 3 + 4, Moyen	100€	100€
Formation adulte (initiale, qualifiante)	/	

Les horaires et les lieux des cours individuels seront fixés en concertation avec les enseignants avant la rentrée scolaire.

Inscriptions et informations utiles

Procédure d'inscription

Les fiches d'inscriptions sont à envoyer uniquement à inscriptions.westen@ugda.lu du **13 mai jusqu'au 26 mai 2024, en format pdf.**

Merci de bien préciser dans l'objet du mail: "Leudelange - votre nom" (Ex.: Leudelange-Marie.Muller)

Informations - Museksschoul Westen

Secrétariat de l'École de musique de l'UGDA

Nathalie Alves: 22 05 58 29 / nathalie.alves@ugda.lu

Ne pas utiliser ce mail pour envoyer les fiches d'inscriptions.

Informations - Leudelange

Administration communale de Leudelange

Olivier Nassimbeni:
37 92 92 206 / olivier.nassimbeni@leudelange.lu

La commune de Leudelange se réserve le droit de transmettre les informations de votre inscription à la « Leidelenger Musek » et à la « Chorale Ste Cécile de Leudelange », qui traiteront les données à caractère personnel de manière confidentielle et conformément aux dispositions légales luxembourgeoises et européennes relatives à la protection des données.

Location d'instruments à vent

Leidelenger Musek:

Les instruments à vent (flûte traversière, haubois, clarinette, basson, saxophone, cor, euphonium, trompette, trombone) et les instruments à percussion sont mis à disposition de l'élève par la "Leidelenger Musek". La mise à disposition des instruments à vent est subordonnée à une taxe de location, qui n'est pas due lorsque l'élève intègre les rangs de l'ensemble des jeunes 'Leidelenger Crescendi'.

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à : jugend@leidelengermusek.lu (Maité Louis / Josiane Fallah).